

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

EN VUE DE

LA VALORISATION DES FILETS AGRICOLES USAGES

CONTEXTE

Créée en 2001, ADIVALOR (<http://www.adivalor.fr/>) est une société privée (S.A.S.), sans but lucratif, qui tient le rôle d'« eco-organisme » pour la gestion des déchets issus des activités agricoles. Ses principaux actionnaires sont des unions ou associations professionnelles ainsi des représentants du monde agricole. D'autres structures professionnelles sont aussi associées à la gouvernance de l'entreprise en tant que partenaires associés.



ADIVALOR définit les modalités techniques de gestion des intrants agricoles en fin de vie, depuis la collecte jusqu'à la valorisation (matière ou énergétique). La société conseille en amont les acteurs locaux, lors des phases préparatoires pour l'organisation des collectes. Elle prend en charge, via des entreprises spécialisées, les opérations de transport et de traitement, du point de collecte au site final de valorisation ou d'élimination.

La mise en place graduelle de programmes de collecte a conduit ADIVALOR à intervenir principalement sur quatre flux d'emballages et plastiques usagés :

- les films agricoles usagés (FAU) et sacs plastiques d'engrais
- les big bags d'engrais, de semences et plants
- les corps creux rigides en plastique (bidons, flacons, fûts de produits phyto-pharmaceutiques, fertilisants liquides, produits d'hygiène d'élevage laitier)
- les autres emballages (boîtes, sacs,) et autres équipements usagés

Pour mieux récupérer et mieux valoriser les déchets collectés, elle propose aux opérateurs des outils de communication, et déploie un programme de recherche et développement.

Le présent A.M.I. s'inscrit dans ce rôle de promoteur de nouvelles filières ou de nouvelles technologies destinées à améliorer l'efficacité de son action.

OBJET

Périmètre

Le présent AMI concerne la partie des déchets collectés par ADIVALOR constituée par **LES FILETS BALLES RONDES**, utilisés par les agriculteurs pour le conditionnement de la paille ou du foin.

La quantité totale mises sur le marché français est de l'ordre de 8 000t/an. Ce volume affiche une tendance à la croissance, au détriment de celui des ficelles.

L'utilisation de ces produits n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire. et les zones géographiques les plus concernées correspondent aux grandes régions de production céréalières et fourragères.



En visant un taux de collecte de 50% à l'horizon 2015, le tonnage à traiter avoisinera **6 000 t/an** (en tenant compte du poids des végétaux retenus par les filets).



Filet neuf en gros plan

Il existe une dizaine de fabricants, tous étrangers, distribuant ces consommables en France. Si le maillage, le diamètre de fil, les additifs du polymère peuvent différer selon l'origine des produits, tous ces filets ont en commun d'être constitués d'un réseau bi-dimensionnel de fils de PEHD (PolyEthylène Haute Densité) tissés .

Données sur les filets usagés :

Le filet devient déchet au moment de l'utilisation de la balle par l'agriculteur. Pour libérer son contenu, celui-ci coupe l'enveloppe de la balle (constituée d'une à trois couches de filet) selon sa génératrice laissant tomber au sol des lés de filet qui sont en suite ramassés à la main.

Avant collecte et regroupement sur des plates-formes, il est demandé aux agriculteurs de secouer les filets puis de les conditionner dans des sacs spécifiques mis à disposition par ADIVALOR.

Caractéristique du filet usagé type :



Filets usagés en vrac

Largeur : 120-130 cm
Longueur variable de 1 m à 2.5 m selon diamètre de la balle
Composition : fils de PEHD tissés
Grammage : 85g/m² neuf:
Résistance à la rupture : 250 à 300 kg

Taux de salissure : variable de 10% jusqu'à 40%

Caractéristiques des saches de conditionnement :



Sache de collecte

Composition PEBD (PolyEthylène Basse Densité)

Volume = 250 litres

Poids vide : 170 g

Poids plein = 25 kg environ (végétaux compris)

Objectifs

A l'heure actuelle, bien qu'ils soient constitués très majoritairement de PEHD, polymère facilement recyclable, il n'existe pas de filière de valorisation de ces déchets en raison d'une « pollution » importante des filets par des résidus végétaux (paille, foin) qui rend impossible le recours à une filière de valorisation matière classique.

Les quelques filets collectés jusqu'à présent à titre expérimental ont été dirigés vers des centres de stockage de déchets non dangereux. Ne pouvant se satisfaire de la situation actuelle, ADIVALOR souhaite disposer d'une ou plusieurs filières permettant de valoriser le PEHD contenu dans ce déchet à haut potentiel.

Pour ce faire, ADIVALOR a décidé de lancer un Appel à Manifestation d'Intérêt en vue trouver un ou plusieurs partenaire maîtrisant ou susceptibles de maîtriser des techniques adaptées.

L'objectif à terme d'ADIVALOR est de disposer de filières de valorisation capable de traiter la totalité du tonnage collecté en France, sans exclure la possibilité, si besoin, d'offrir ce service à ses homologues étrangers.

En première analyse, deux voies distinctes peuvent s'envisager :

- ✓ Une valorisation matière du filet usagé brut sans séparation par fabrication d'un « compound » dont il sera nécessaire de préciser et valider les caractéristiques et les applications possibles.
- ✓ Une valorisation du PEHD pur après qu'il aura été nettoyé de ses impuretés végétales. Il importera alors de préciser et valider les caractéristiques du PEHD obtenu et ses débouchés possibles.

ADIVALOR n'exclut aucune de ces deux voies. Le choix des technologies de séparation ou de mélange à utiliser est laissé au partenaire recherché. La même ouverture existe en ce qui concerne le produit final dont le choix (compound, fils ou filets de PEHD propres, granulés, voire objets manufacturés) ne fait l'objet d'aucune sujétion préalable dès lors que la pérennité de ses débouchés et sa valeur ajoutée économique aura été démontrée et garantie.

Il est précisé que, même marginale en terme de tonnage, la sache de conditionnement dans quoi les filets « sales » sont livrés, est susceptible aussi d'une valorisation matière et doit être prise en compte dans une approche globale du problème.

ELIGIBILITE

Dans le cadre d'une démarche qui se veut avant tout pragmatique, ADIVALOR adresse le présent AMI à tout partenaire potentiel susceptible de l'aider à la réalisation de ses objectifs : centres de recherche, bureau d'étude, constructeurs, opérateurs disposant d'installations adaptés ou adaptables, professionnels désirant s'équiper d'outils nouveaux...

INSTRUCTION DES DEMANDES

Pour la gestion du présent AMI, ADIVALOR s'est assurée du concours du bureau d'étude ALBEDO, représenté par M. CORRENOZ (+33(0)6 80 48 04 39- albedo.adivalor@orange.fr).

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier d'AMI comportera les éléments suivants :

- identification du partenaire
- références et expérience dans le domaine
- descriptif technique du projet : méthode, procédé, performances...
- modalités d'organisation d'éventuels test et essais
- ébauche d'un plan d'affaire : investissement, frais d'exploitation, prix de revient...

SELECTION DU DOSSIER

Les critères de sélection sont les suivants :

- Contenu technologique : risques, performances
- Contenu économique : pertinence économique dans la situation actuelle et future
- Prise en compte des enjeux environnementaux et énergétiques (y compris transport)

CONFIDENTIALITE

ADIVALOR assure que l'ensemble des pièces du dossier et de la demande est couvert par le secret professionnel et la confidentialité.

ENVOI DU DOSSIER

Les dossiers sont à envoyer par courriel avant le 25 avril 2013 à l'adresse suivante: albedo.adivalor@orange.fr